

Lettre d'information du

# Bassin de la Creuse

## SOMMAIRE

Le territoire et ses enjeux p.2

Vers la mise en place d'un SAGE Creuse p.3-4

Mise en œuvre des actions p.5

Paroles d'acteurs p.5

Actualités du bassin p.6

Étendu sur deux régions et cinq départements, le bassin de la Creuse, territoire à dominante rurale, est composé de milieux remarquables tels que la Montagne limousine, les étangs de la Brenne ou encore la vallée de la Gartempe. Les nombreux cours d'eau (la Creuse, la Gartempe, la Petite Creuse, l'Anglin, la Claise...) sont le support de diverses activités et usages dans les domaines économiques tels que l'agriculture et l'industrie, et récréatifs (pêche, activités nautiques...). Ainsi, l'eau, omniprésente, constitue une richesse mais également un capital d'avenir pour le bassin de la Creuse.

Dans un contexte de dérèglement climatique, afin de préserver la ressource en eau de ce territoire et d'appréhender l'ensemble des interactions de la gestion de l'eau avec les activités et usages, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne a initié en 2015 une démarche de concertation large visant l'amélioration de la gestion de l'eau du bassin versant de la Creuse.

Un diagnostic permettant de mieux connaître les problématiques et l'organisation de la gestion de l'eau sur le territoire a alors été présenté et partagé lors des états généraux en 2016 et du premier comité de l'eau en 2017. De plus, en 2018 une vaste consultation des acteurs de l'eau du bassin a été menée.

Aujourd'hui, le comité de l'eau s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un SAGE sur le territoire visant à élaborer une politique concertée de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Creuse. En prenant en compte les différentes caractéristiques du bassin, ses spécificités, ses problématiques et les multiples usages de la ressource en eau, la mise en place d'un SAGE sur le territoire permettra la définition d'une stratégie territoriale de l'eau et de compléter les différents programmes d'actions en cours ou en projet.

Le Président de l'EPTB Vienne  
Jérôme ORVAIN



# PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Territoire diversifié et à dominante rurale (les surfaces agricoles représentent 75 % du bassin versant), le bassin de la Creuse est concerné par de nombreux enjeux qui peuvent affecter la ressource en eau.

## Le Bassin de la Creuse

- 9550 km<sup>2</sup>
- 8132 km de cours d'eau
- 2 régions
- 5 départements
- 370 communes
- 22 EPCI
- 250 000 habitants
- 25 hab./km<sup>2</sup>



- Bassin versant de la Creuse
- Territoires artificialisés
- Territoires agricoles
- Forêts & milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces en eau

### Qualité

- Dégradation de la qualité des eaux de baignade sur la moitié amont du bassin de la Creuse
- Manque de données sur les pollutions diffuses (pesticides)
- Impacts liés à une forte densité de plans d'eau
- Niveaux de pollutions organiques significatifs

### Quantité

- Fortes variations de débits sur certains secteurs (étiages sévères) accentuées par les évolutions climatiques
- Dégradation des zones humides
- Alimentation en eau potable : stockage d'eau souterraine naturellement limité sur le socle granitique, transfert entre bassins, vétusté des réseaux...

### Milieux

- Dégradations morphologiques des cours d'eau (piétinements, curages, ensablement, colmatage...)
- Présence de seuils et étangs impactant la continuité écologique
- Dégradations des zones humides

### Organisation du territoire

Absence d'une véritable gouvernance de l'eau permettant à chaque acteur d'échanger et de participer à la construction d'une politique de l'eau adaptée aux enjeux et respectant la cohérence hydrographique.





# Une démarche concertée en faveur de la

## Rencontre des acteurs locaux

Des entretiens ont été réalisés auprès de 43 structures locales (plus de 100 personnes rencontrées) afin de recueillir leurs perceptions et attentes en matière de gestion de l'eau.

2015

## Détermination des actions

Pour répondre aux différents enjeux identifiés, un **programme d'actions** a été établi en concertation avec l'ensemble des acteurs.

## Création du comité de l'eau

Le comité de l'eau a vocation à constituer une instance d'échange et de concertation. Il s'est réuni à 2 reprises en 2017 et plus de 150 acteurs ont été associés (élus, usagers, état).

2017

2016

## EMERGENCE

### Elaboration d'un diagnostic

Le diagnostic territorial, fondé sur le croisement des témoignages et de données factuelles a permis de dresser un bilan des procédures de gestion de l'eau et d'identifier les enjeux du territoire.

### Partage de l'information

Les acteurs du territoire se sont réunis lors des états généraux le 4 juillet 2016 à Lathus-Saint-Rémy afin de contribuer de manière concertée au projet de gestion intégrée de l'eau sur le bassin de la Creuse.

### Positionnement du comité de l'eau d'un SAGE sur l'ensemble

La phase d'émergence arrivant à son terme, le comité de l'eau sollicite le Préfet compétent afin de délimiter le périmètre du SAGE Creuse (fin 2018). Le dossier est soumis à consultation durant 4 mois aux différentes strates de collectivités.

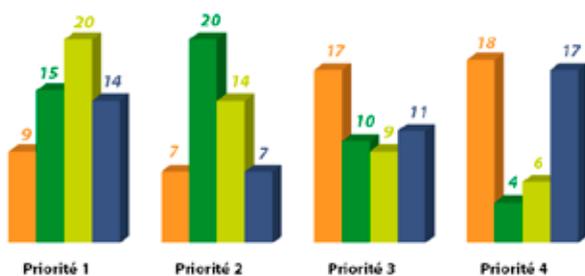
**POUR EN SAVOIR PLUS :** [www.eptb-vienne.fr/-Bassin-de-la-Creuse-.html](http://www.eptb-vienne.fr/-Bassin-de-la-Creuse-.html)

## ENQUETE

Confiée au groupement Géonat / Fidal / L'Agence, une étude a été menée en 2018 auprès d'un large panel d'acteurs du territoire. Une phase d'enquête a permis à 67 personnes (sur 250 sollicitées) d'exprimer leur perception sur différents points relatifs à la mise en place d'un ou plusieurs SAGE sur le territoire.

### Enjeux et sujets prioritaires

Pour les personnes interrogées, les priorités sont la gestion qualitative et la restauration des milieux (notamment liées aux altérations hydromorphologiques sur le territoire).

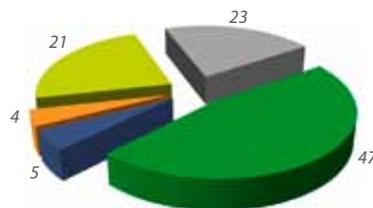


Priorisation des sujets liés à l'eau par les personnes enquêtées (nombre de réponses)

- La gestion quantitative
- L'amélioration de la qualité
- Le maintien du bon état ou la restauration des milieux aquatiques
- L'association de l'ensemble des acteurs aux décisions relatives à l'eau

### Mise en place d'un SAGE

Une majorité significative d'acteurs (68%) exprime un avis favorable pour la mise en place d'un SAGE sur le bassin.



Perception des acteurs quant à la mise en place d'un SAGE (en pourcentage)

- Très positive
- Positive
- Négative
- Très négative
- Ne se prononce pas

Les résultats de l'enquête ont été présentés au comité de l'eau le 04 mai 2018 qui a décidé de s'orienter vers la mise en place d'un SAGE sur l'ensemble du bassin versant.

# gestion de l'eau et des milieux aquatiques

## Etat des lieux

Afin d'enrichir la connaissance du territoire, les données existantes sont collectées et analysées, et des études engagées.

2019

## ELABORATION

Rédaction du SAGE

Consultation et enquête publique

Arrêté préfectoral d'approbation

2022  
2023

18

## en faveur de la mise en place du bassin de la Creuse

Par ailleurs, la mise en place de la Commission Locale de l'Eau (1<sup>er</sup> trimestre 2019) permettra le lancement de la phase d'élaboration du SAGE (2<sup>nd</sup> trimestre 2019).

2020  
2021

Diagnostic du SAGE (6 mois)

Tendances et scénarios (12 mois)

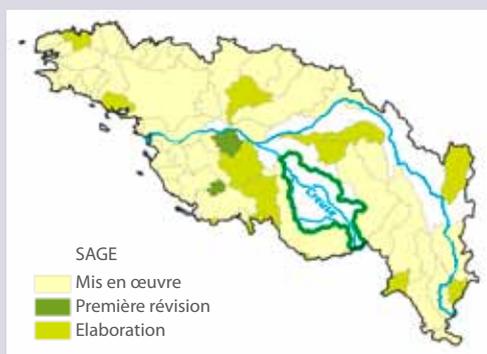
Choix de la stratégie (6 mois)

L'objectif est d'aboutir à une **MISE EN ŒUVRE** du SAGE Creuse à l'horizon 2023

## Un SAGE sur le bassin de la Creuse

### Définition

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification en faveur d'une gestion durable de l'eau doté d'une portée juridique. Elaboré de manière concertée au niveau local, il organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général.



Le SAGE, un outil développé sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne

Le bassin de la Creuse fait figure d'exception en étant l'un des derniers sous bassins majeurs de Loire-Bretagne à ne pas être doté d'un SAGE.

### Les intérêts du SAGE

#### Un outil de gestion participative

La CLE et les autres commissions sont des espaces de dialogues où les acteurs réunis peuvent s'exprimer et contribuer ensemble à une meilleure gestion de l'eau sur leur bassin. Le SAGE, par son approche globale, permet alors aux acteurs d'agir de façon concertée et coordonnée (ex: une réflexion interdépartementale pourra alors être menée pour mettre en place un plan de continuité écologique sur l'ensemble du bassin versant).

#### Un outil de prospective et de prévention

Les modifications engendrées par le changement climatique peuvent accentuer les tensions et les pressions sur la ressource. La mise en place d'un SAGE va contribuer à anticiper ces évolutions en vue de maintenir la diversité des usages de l'eau et préserver la ressource.

#### Un outil complémentaire aux Contrats Territoriaux (CT)

90% du bassin versant de la Creuse sont couverts par des CT ou des contrats de milieux. Cependant, certaines thématiques complexes sont peu ou insuffisamment traitées à ce jour (ex: volet quantitatif, gestion des zones humides, eutrophisation...). Le SAGE permettra d'aborder à l'échelle d'une entité hydrographique cohérente l'ensemble de ces problématiques.

#### Un outil de connaissance

Le SAGE va permettre, par le biais d'études et d'outils d'observation et de suivi, de compléter et/ou d'améliorer les connaissances et d'en acquérir de nouvelles (ex: impacts des pressions sur la ressource, qualité de l'eau...) afin de guider les choix d'actions à mettre en œuvre.

# Paroles d'acteurs



**Jean-Bernard DAMIENS,**

**Président du Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe et Vice-Président en charge du Plan Climat Energie Territorial et du développement durable de la Communauté d'Agglomération de Grand Guéret**

« Sous l'impulsion de l'EPTB Vienne, une concertation de tous les acteurs de l'eau s'est engagée sur la totalité du bassin de la Creuse. Ce n'était pas une évidence car certaines zones de ce bassin n'avaient pas de structures porteuses pour la gestion intégrée de l'eau.

Il est évident que si nous voulons être efficaces, il nous faut un outil de gestion sur l'ensemble du bassin versant. L'eau ne connaît pas les frontières administratives. Aujourd'hui, l'outil le plus pertinent est le SAGE, déjà développé sur une grosse partie du territoire du bassin Loire-Bretagne.

La gestion de l'eau suppose des acteurs, de la compétence et beaucoup d'énergie. Le SAGE peut être performant, mais est complexe et lourd à gérer.

Dès la mise en place du contrat de rivière Gartempe, la création d'un SAGE avait été évoquée à terme. Aujourd'hui, la dynamique étant enclenchée sur tout le bassin versant de la Creuse, pour être pertinent et pour ne pas diluer les forces et les énergies, j'appelle de mes vœux la mise en place d'un SAGE Creuse englobant tout le bassin dans les meilleurs délais.»



**Jean-Paul CHANTEGUET,**

**Président du Parc Naturel Régional de la Brenne**

« Depuis longtemps, au moins dans la partie médiane de son cours, lors des rencontres sur les programmes successifs d'interventions qui se mettent en place, plusieurs acteurs me témoignent de l'intérêt de gérer l'eau de manière globale en dépassant les politiques sectorielles ou géographiques. Naturellement, l'outil SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) revient régulièrement pour eux comme une solution évoquée mais sans l'envisager dans un avenir proche.

Sous l'impulsion et grâce à l'EPTB Vienne, le territoire s'est investi, depuis 2015, dans un vrai travail d'investigation et nous disposons, aujourd'hui, d'un diagnostic solide et connaissons les enjeux de la gestion de l'eau du bassin versant de la Creuse dans son ensemble. Il s'agit donc maintenant, pour nous, de réfléchir tous ensemble à des solutions ambitieuses, pour régler ces problèmes, et c'est naturellement, je le crois, à l'échelle du territoire, des sources à la confluence, que nous serons les plus à même de traiter du partage de la ressource entre les utilisateurs du bassin et avec nos voisins, de la gestion et des impacts amonts et aval des 8 barrages hydro-électriques ou de l'eutrophisation des eaux.»

## MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS



### Inventaire des zones à dominantes humides

Les zones humides jouent un rôle fondamental dans les équilibres écologiques : elles contribuent à l'épuration des eaux et peuvent constituer des champs naturels d'expansion des crues. Entre 2016 et 2017, un inventaire de ces zones a été réalisé par l'EPTB Vienne sur l'ensemble du bassin de la Creuse. Ce travail, à disposition des collectivités, a pour objet de faciliter la prise en compte de ces espaces dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU). Les données sont disponibles sur demande dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

#### DISPONIBLE SUR INTERNET :

La cartographie au 25000<sup>ème</sup> est visualisable en ligne sur le site Internet de l'EPTB Vienne : [www.eptb-vienne.fr/Inventaire-des-zones-a-dominante,136.html](http://www.eptb-vienne.fr/Inventaire-des-zones-a-dominante,136.html)



### Etude sur les matières organiques oxydables

Suite à l'identification d'une nette dégradation du paramètre « matières organiques oxydables » sur le bassin de la Creuse, l'EPTB Vienne a confié, en 2017, aux bureaux d'études IDE Environnement et Oréade Brèche, une étude sur les pollutions organiques.

L'objectif était d'établir un diagnostic (origines et impacts sur la qualité de l'eau du bassin versant de la Creuse) afin de proposer des pistes d'actions pour réduire ces pollutions.

L'étude s'est déroulée en 4 phases :

- 1 **Etude bibliographique** : l'analyse des données existantes sur la qualité de l'eau a permis d'identifier localement des zones sous tension et subissant le plus de pressions.
- 2 **Analyse de terrain** : des prélèvements ont permis d'identifier les origines des pollutions organiques.
- 3 **Quantification de chaque source d'apport** : les quantités générées par chaque source ont été identifiées, révélant ainsi trois facteurs de pression : l'assainissement, les apports naturels des zones humides et l'élevage.
- 4 **Recommandations et priorisations d'actions** : le bureau d'études a ainsi pu préconiser des actions ciblées et adaptées pour diminuer ces pollutions organiques sur les secteurs les plus concernés.



**POUR EN SAVOIR PLUS** : [www.eptb-vienne.fr/-Bassin-de-la-Creuse-.html](http://www.eptb-vienne.fr/-Bassin-de-la-Creuse-.html)

# ACTUALITES du bassin

## CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA PETITE CREUSE.

Afin de mettre en place une organisation efficace et cohérente de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) devenue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Communautés de communes Creuse Confluence, Portes de la Creuse en Marche, Monts et Vallées Ouest Creuse ont décidé, en accord avec le SIVOM de Bous-sac-Châtelus Malvaleix et le SIARCA, et avec l'accompagnement administratif et technique de l'EPTB Vienne, de la création d'un syndicat mixte.

Le Syndicat Mixte du bassin de la Petite Creuse a ainsi été créé en avril 2018 pour exercer la compétence en mettant logiquement en œuvre le Contrat Territorial de la Petite Creuse actuellement en cours.



Inauguration du Syndicat le 17/09/18

## CONTRATS TERRITORIAUX APPROUVES EN 2018

- CTMA Creuse amont (coordonné par la CC Creuse Grand Sud) : élaboration du Contrat territorial, programme d'actions multipartenarial validé, délibération favorable du conseil d'administration de l'Agence de l'eau le 28 juin 2018.

- CTMA Gartempe amont (coordonné par le Syndicat Mixte Contrat de rivière Gartempe) : étude bilan du contrat de rivière réalisée puis élaboration d'un nouveau programme d'actions multipartenarial validé, délibération favorable du conseil d'administration de l'Agence de l'eau le 28 juin 2018.

- CTMA Sédelle : signature du CTMA porté par le SIASEBRE, faisant suite au Contrat de rivière, le 4 avril 2018.

## SENSIBILISATION DES ELUS A LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES.

L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) organise avec le concours du groupement des Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement (CPIE) du bassin de la Vienne, des journées d'information sur le fonctionnement des cours d'eau à destination des élus et acteurs-clé du territoire.

Ces journées de rencontre et d'échanges se déroulent en salle la matinée et sur le terrain l'après-midi. Elles sont proposées à l'ensemble des EPCI à fiscalité propre et aux syndicats de rivière du bassin de la Vienne – n'hésitez pas à contacter l'EPTB Vienne pour bénéficier de ces formations.



## COMITE MIGRATEURS GARTEMPE.

Le comité se réunit une fois par an afin d'échanger des informations et être force de proposition vis-à-vis de la gestion des poissons migrateurs. La dernière réunion (septembre 2018) a été l'occasion de présenter le «Tableau de bord de la continuité écologique», un outil développé et mis en ligne par l'EPTB Vienne dans le cadre d'un stage de 6 mois mené par Juliette DELANNOY (étudiante ingénieure en géomatique).

En savoir plus :  
[tbmigrateurs.eptb-vienne.fr](http://tbmigrateurs.eptb-vienne.fr)



## ETUDE TOURISME LIE A L'EAU.

L'EPTB Vienne a confié à Etienne GIROUD (étudiant en Master II Gestion des territoires et développement local) un stage de 6 mois visant à réaliser un état des lieux des activités touristiques et de loisirs liés à l'eau (cours d'eau, plans d'eau) sur le bassin de la Vienne. L'objectif était d'évaluer les retombées économiques et proposer des pistes de développement.

**EPTB Vienne**  
Établissement Public  
Territorial de Bassin

18, rue Soyouz  
Parc ESTER Technopole  
87068 Limoges Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42  
[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

Directeur de la publication :  
Jérôme Orvain, Président de  
l'EPTB Vienne

Rédaction : EPTB Vienne  
Photos : EPTB Vienne sauf  
mention particulière  
Impression : Atelier  
Graphique - septembre 2018

Avec le partenariat de :

